



Pour enseigner la technologie en collège ou les sciences industrielles de l'ingénieur en lycée, il faut passer un concours de recrutement organisé par l'Education nationale, le CAPET de sciences industrielles de l'ingénieur (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique) et être titulaire d'un master ou d'un diplôme de niveau équivalent.

Le cursus de licence à l'université

Licence Sciences de l'Ingénieur (Génie civil, électronique informatique industrielle, génie mécanique, génie électronique,) proposée :

✓ à l'université de Bretagne Occidentale, à l'université de Bretagne Sud

ou licence Sciences de l'Ingénieur pluridisciplinaire parcours enseignement proposée :

✓ à l'université de Bretagne Sud

Dès le cursus de licence, choisir des enseignements relatifs au système éducatif, au métier d'enseignant et à la didactique de la discipline.

Le cursus de master MEEF - Mention 2nd degré - Parcours sciences industrielles de l'ingénieur

Ce parcours est proposé sur le site universitaire de formation de l'INSPÉ de Bretagne : Université de Bretagne Sud.

✓ Conditions d'accès au master

Suite à la modification de la loi concernant les conditions d'accès en master, votée le 19 décembre 2016, une sélection sur dossier est organisée dans toutes les mentions du master MEEF.

✓ Le master, une préparation au concours et au métier

L'un des objectifs de la formation est de préparer les étudiants au concours de recrutement (le CAPET de sciences industrielles de l'ingénieur), l'accent est donc mis sur les matières correspondant aux épreuves du concours. En première année, les stages d'observation et de pratique accompagnée permettent aux étudiants de rentrer progressivement dans le métier. Il s'agit également de rendre les étudiants familiers de la démarche de recherche en général, et des recherches en éducation en particulier, de manière à ce qu'ils puissent ultérieurement en faire une lecture pertinente et une utilisation professionnelle critique.

La deuxième année propose d'articuler de façon intégrée les différents enseignements ainsi que l'activité de recherche à l'exercice professionnel, le mémoire de recherche portant sur une thématique liée à l'exercice du métier et inclut une période de stage en alternance dans un établissement.

✓ Le CAPET (en fin de M2) est un concours national. Les étudiants lauréats du CAPET ont ensuite le statut de fonctionnaire stagiaire.

Pour la session 2021, il sera encore accessible aux étudiants M1 et M2 (Cf. le descriptif des épreuves ci-joint).

Pour la session 2022, seuls les M2 pourront passer le CAPET (le descriptif du concours 2022 sera publié ultérieurement).

Données chiffrées

✓ Evolution du nombre de postes et du nombre d'admis au CAPET au plan national

Option ingénierie des constructions

Année	Nombre de postes	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
2014	48	64	22	34,38
2015	63	80	40	50
2016	64	91	42	46,15
2017	62	64	54	57,45
2018	43	93	37	39,78
2019	48	63	26	41,27
2020	40			

Option ingénierie électrique

Année	Nombre de postes	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
2014	48	96	41	42,71
2015	62	110	50	45,45
2016	64	135	64	47,41
2017	62	149	62	41,61
2018	39	148	39	26,35
2019	45	114	45	29,47
2020	51			

Option ingénierie informatique

Année	Nombre de postes	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
2013	70	84	33	39,29
2014	48	74	26	35,14
2015	62	116	51	43,97
2016	64	115	55	47,83
2017	61	93	43	46,24
2018	56	85	35	41,18
2019	61	90	39	43,33
2020	62			

Option ingénierie mécanique

Année	Nombre de postes	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
2014	50	158	50	31,65
2015	68	148	49	33,1
2016	75	148	74	50
2017	72	146	72	49,32
2018	72	150	72	48
2019	83	154	73	47,40
2020	85			

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr

Conditions de diplôme requises pour le CAPET

uniquement valables pour la session 2021

- ✓ A la date de publication des résultats d'admissibilité
- Justifier au minimum d'une inscription en première année d'études (M1) en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ;
- Le concours est également ouvert, sans condition de diplôme, aux personnes ayant ou ayant eu la qualité de cadre dans le secteur privé et justifiant, à la date de publication des résultats d'admissibilité, de cinq ans de pratique professionnelle effectuée en qualité de cadre.
- Dispenses de diplôme : mère ou père d'au moins trois enfants ou sportif de haut niveau ;
- ✓ Pour être nommé **fonctionnaire stagiaire**, justifier d'une inscription en dernière année d'études (M2) en vue de l'obtention d'un master MEEF.
- ✓ Pour être **titularisé**, justifier d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.

Contacts

- serge-rebois@univ-ubs.fr
- janick.tessier@inspe-bretagne.fr ; philippe.villette@inspe-bretagne.fr
- masters@inspe-bretagne.fr

Formation continue (personnes en reprise d'études)

- formation.continue@univ-ubs.fr

En savoir plus

Ministère de l'Éducation nationale	www.education.gouv.fr
Devenir enseignant	www.devenirenseignant.gouv.fr
Académie de Rennes	www.ac-rennes.fr
INSPÉ de Bretagne	www.inspe-bretagne.fr

Mise à jour janvier 2020



Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de Bretagne
 153, rue Saint-Malo - CS 54 310 - 35043 RENNES Cedex
 Tél. 02 99 54 64 44 - Fax 02 99 54 64 00 - www.inspe-bretagne.fr

Descriptif des épreuves du CAPET externe de sciences industrielles de l'ingénieur

Arrêté du 19 avril 2013 modifié par arrêté du 25 juillet 2014

uniquement valable pour la session 2021

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques, techniques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

A. – Epreuves d'admissibilité

1° Analyse d'un système pluritechnique.

L'épreuve est commune à toutes les options.

Elle a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour conduire une analyse systémique, élaborer et exploiter les modèles de comportement permettant de quantifier les performances globales et détaillées d'un système pluritechnique des points de vue matière, énergie et information afin de valider tout ou partie de la réponse, au besoin exprimée par un cahier des charges.

Durée : quatre heures ; coefficient 2.

2° Exploitation pédagogique d'un dossier technique.

L'épreuve est spécifique à l'option choisie.

A partir d'un dossier technique fourni au candidat comportant les éléments nécessaires à l'étude, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique, dont le thème est proposé par le jury, relative à l'enseignement de technologie du collège ou aux enseignements technologiques du cycle terminal sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) ou aux sciences de l'ingénieur de la voie scientifique du lycée, ainsi que les documents techniques et pédagogiques associés (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

Durée : quatre heures ; coefficient 1.

B. – Epreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Epreuve de mise en situation professionnelle.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : quarante minutes ; entretien : vingt minutes ; 10 points sont attribués à la première partie liée au travail pratique et 10 points à la seconde partie liée à la leçon ; coefficient 4.

L'épreuve prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système pluritechnique et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements de technologie du collège ou aux enseignements transversaux technologiques du cycle terminal sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) du lycée ou aux sciences de l'ingénieur de la voie scientifique du lycée.

2° Epreuve d'entretien à partir d'un dossier.

Durée de totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 2.

L'épreuve est basée sur un entretien avec le jury à partir d'un dossier technique, scientifique et pédagogique réalisé par le candidat, suivi d'un entretien (présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes). Elle a pour but de vérifier que le candidat est capable de rechercher des supports de son enseignement dans le milieu économique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement au collège ou en lycée.

L'entretien qui succède à la présentation du candidat permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs avant le début des épreuves d'admission.

Pour les deux épreuves d'admissibilité et pour la première épreuve d'admission, certains documents fournis par le jury peuvent être rédigés en langue anglaise, compte tenu de leur nature scientifique.